

2



Demande de certificat d'urbanisme

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf. Vous devez utiliser ce formulaire si : Cadre réservé à la mairie du lieu du projet vous souhaitez connaître les règles applicables C U en matière d'urbanisme sur un terrain. Dpt Commune Année N° de dossier • vous souhaitez savoir si l'opération que vous La présente déclaration a été reçue à la mairie projetez est réalisable. Cachet de la mairie et signature du receveur Objet de la demande de certificat d'urbanisme a) Certificat d'urbanisme d'information Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain. □ b) Certificat d'urbanisme opérationnel Indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée. Identité du ou des demandeurs (i) Le demandeur sera le titulaire du certificat et destinataire de la décision. Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur la fiche complémentaire. 2.1 Vous êtes un particulier ■ Madame ■ Monsieur Nom Prénom 2.2 Vous êtes une personne morale Dénomination Raison sociale N° SIRET Type de société (SA, SCI...) Représentant de la personne morale :

Madame

Monsieur Nom Prénom

	: Voie :				
l ocalité ·					
Code postal :	BP:_	Cedex:		1	
				étranger :	
Si le demandeur ha					
		Di	vision territoriale	:	12
Adresse électroniq	uc.			1 1	
par lettre recommar	evoir à l'adresse électron ndée électronique ou par commandée avec accus	r un autre procédé élec	s réponses de l'a tronique équivale	dministration et no ent les documents l	tamment habituellement
Le terrain					
	ément le (ou les) terrain itué de l'ensemble des p			appartenant à un n	nême propriét
Adresse du (ou	des) terrain(s)				
Numéro :	Voie :				
Lieu-dit :	e 2 = = = = = = = = = = = = = = = = = =				
Localité :	7. 2	· ·		g (8)	
Code postal :					
Références ca	dastrales ^m ·				
	oorte sur plusieurs parc	elles cadastrales veu	illez renseigner l	a fiche compléme	ntaire page 4
			22		
Préfixe :	_ Section : Num	néro :			
Superficie totale du	u terrain (en m²) :				
	vé à l'administr				
Articles L.111-11 e	t R.410-13 du code de	l'urbanisme			
État des équip	ements publics ex	xistants			
La tarrain act il dái	à desservi ?	C	bservations :		
Le terrain est-il dej					
Équipements :					
	Oui 🗌 Non 🗀				
Équipements : Voirie :	Oui Non Oui Non				
Équipements : Voirie :	Oui 🗌 Non 🗖				

Voirie Oui Non Assainissement Oui Non Assainissement Oui Non Oui Non	Voirie Oui Non Assainissement Oui Non Oui Oui Non Oui Non	Équipements	2.		Par quel service	ou concessionnaire ?	Avant le		
Assainissement Oui Non Diservations: Engagement du (ou des) demandeurs e certifie exactes les informations mentionnées i-dessus. Signature du (des) demandeur(s) Signature du (des) demandeur(s) Vous devrez produire: - un exemplaires supplémentaire, si votre projet se en périmètre protégé au titre des monuments histe en périmètre protégé au titre des monuments histe	Assainissement Oui Non Diservations: Engagement du (ou des) demandeurs e certifie exactes les informations mentionnées i-dessus. Signature du (des) demandeur(s) Signature du (des) demandeur(s) Vous devrez produire: - un exemplaires supplémentaire, si votre projet se en périmètre protégé au titre des monuments histe en périmètre protégé au titre des monuments histe	Voirie	Oui 🗌	Non 🗆	• 1000000 00000000000000000000000000000				* 150
Engagement du (ou des) demandeurs e certifie exactes les informations mentionnées i-dessus. ait le	Engagement du (ou des) demandeurs e certifie exactes les informations mentionnées i-dessus. Signature du (des) demandeur(s) Signature du (des) demandeur(s) Vous devrez produire: - un exemplaires pour un certificat d'urbanisme en périmètre protégé au titre des monuments histe en périmètre protégé au titre des monuments histe	Eau potable	Oui 🗆	Non 🗆					
Engagement du (ou des) demandeurs e certifie exactes les informations mentionnées i-dessus. Signature du (des) demandeur(s) Signature du (des) demandeur(s) Vous devrez produire: - un exemplaires pour un certificat d'urbanisme en périmètre protégé au titre des monuments histe	Engagement du (ou des) demandeurs e certifie exactes les informations mentionnées i-dessus. Signature du (des) demandeur(s) Signature du (des) demandeur(s) Vous devrez produire: - un exemplaires pour un certificat d'urbanisme en périmètre protégé au titre des monuments histe	Assainissement	Oui 🗆	Non 🗆					
Engagement du (ou des) demandeurs e certifie exactes les informations mentionnées i-dessus. Signature du (des) demandeur(s) Dans le cadre d'une saisine par voie papier fotre demande doit être établie en deux exemplaires our un certificat d'urbanisme d'information ou uatre exemplaires pour un certificat d'urbanisme Vous devrez produire: - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se en périmètre protégé au titre des monuments histe	Engagement du (ou des) demandeurs e certifie exactes les informations mentionnées i-dessus. Signature du (des) demandeur(s) Dans le cadre d'une saisine par voie papier fotre demande doit être établie en deux exemplaires our un certificat d'urbanisme d'information ou uatre exemplaires pour un certificat d'urbanisme Vous devrez produire: — un exemplaire supplémentaire, si votre projet se en périmètre protégé au titre des monuments histo	Électricité	Oui 🗆	Non 🗆					
le certifie exactes les informations mentionnées ci-dessus. Fait le	le certifie exactes les informations mentionnées ci-dessus. Fait le	Observations :							
le certifie exactes les informations mentionnées si-dessus. Signature du (des) demandeur(s) Dans le cadre d'une saisine par voie papier our demande doit être établie en deux exemplaires our un certificat d'urbanisme d'information ou uatre exemplaires pour un certificat d'urbanisme Signature du (des) demandeur(s) Vous devrez produire : - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se en périmètre protégé au titre des monuments histe	le certifie exactes les informations mentionnées si-dessus. Signature du (des) demandeur(s) Dans le cadre d'une saisine par voie papier our demande doit être établie en deux exemplaires our un certificat d'urbanisme d'information ou uatre exemplaires pour un certificat d'urbanisme Signature du (des) demandeur(s) Vous devrez produire: - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se en périmètre protégé au titre des monuments histores.	Engagemen	t du (c	ou des)	demandeur	•			
Signature du (des) demandeur(s) Pans le cadre d'une saisine par voie papier Otre demande doit être établie en deux exemplaires our un certificat d'urbanisme d'information ou uatre exemplaires pour un certificat d'urbanisme Signature du (des) demandeur(s) Vous devrez produire : — un exemplaire supplémentaire, si votre projet se en périmètre protégé au titre des monuments histe	Signature du (des) demandeur(s) Signature du (des) demandeur(s) Signature du (des) demandeur(s) Vous devrez produire: - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se en périmètre protégé au titre des monuments histores.			Section 1 Section 1 Section 2 Section 2		>		4. 生物、量	
Dans le cadre d'une saisine par voie papier 'otre demande doit être établie en deux exemplaires our un certificat d'urbanisme d'information ou uatre exemplaires pour un certificat d'urbanisme Ognature du (des) demandeur(s) Vous devrez produire : — un exemplaire supplémentaire, si votre projet se en périmètre protégé au titre des monuments histories	Oans le cadre d'une saisine par voie papier 'otre demande doit être établie en deux exemplaires our un certificat d'urbanisme d'information ou uatre exemplaires pour un certificat d'urbanisme Oignature du (des) demandeur(s) Vous devrez produire : — un exemplaire supplémentaire, si votre projet se en périmètre protégé au titre des monuments histores.								
Dans le cadre d'une saisine par voie papier 'otre demande doit être établie en deux exemplaires our un certificat d'urbanisme d'information ou uatre exemplaires pour un certificat d'urbanisme Ognature du (des) demandeur(s) Vous devrez produire : — un exemplaire supplémentaire, si votre projet se en périmètre protégé au titre des monuments histories	Dans le cadre d'une saisine par voie papier 'otre demande doit être établie en deux exemplaires our un certificat d'urbanisme d'information ou uatre exemplaires pour un certificat d'urbanisme Ognature du (des) demandeur(s) Vous devrez produire : — un exemplaire supplémentaire, si votre projet se en périmètre protégé au titre des monuments histores.	1-uessus.							
Votre demande doit être établie en deux exemplaires our un certificat d'urbanisme d'information ou uatre exemplaires pour un certificat d'urbanisme Vous devrez produire : - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se en périmètre protégé au titre des monuments histe	Votre demande doit être établie en deux exemplaires our un certificat d'urbanisme d'information ou uatre exemplaires pour un certificat d'urbanisme Vous devrez produire : - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se en périmètre protégé au titre des monuments histo								4 1
Votre demande doit être établie en deux exemplaires our un certificat d'urbanisme d'information ou uatre exemplaires pour un certificat d'urbanisme Vous devrez produire : - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se en périmètre protégé au titre des monuments histe	Votre demande doit être établie en deux exemplaires our un certificat d'urbanisme d'information ou uatre exemplaires pour un certificat d'urbanisme Vous devrez produire : - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se en périmètre protégé au titre des monuments histo					Signature du (de	s) demande	ur(s)	
lu projet. projet se situe dans un cœur de parc national.		ait le/	d'une s	aisine pa	ar voje papier	Signature du (de	s) demande	ur(s)	

Références cadastrales : fiche complémentaire

i Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	_Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	_Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	_Section:	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	_Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	_ Section :	_ Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	_Section :	_ Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	_ Section :	_ Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	_ Section :	_ Numéro :	_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	_ Section :	_ Numéro :	_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	_ Section :	_ Numéro :	_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	_ Section :	_ Numéro :	_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	_ Section :	_ Numéro :	_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	_ Section :	_ Numéro :	_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	_ Section :	_ Numéro :	_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	_ Section :	_ Numéro :	_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	_ Section :	_ Numéro :	_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	_ Section :	_ Numéro :	_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	_ Section :	_ Numéro :	_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section:	Numéro :	_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Superficie totale	du terrain (en m	n²) :	

Note descriptive succincte du projet

Vous pouvez vous aider de cette feuille pour rédiger la note descriptive succincte de votre projet lorsque la demande porte sur un certificat d'urbanisme indiquant, en application de l'article L. 410-1 b, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée.

Descript	ion somma	ire de l'o	pération	projetée
----------	------------------	------------	----------	----------

onstruction, lotissemen	t, camping, golf,	aires de sport)
-------------------------	-------------------	-----------------

Si votre projet concerne un ou plusieurs bâtiments

 Indiquez la destination, la sous-destination et la localisation approximative 	•
des bâtiments projetés dans l'unité foncière :	

- Indiquez la destination et la sous-destination des bâtiments à conserver ou à démolir :

Vous pouvez compléter cette note par des feuilles supplémentaires, des plans, des croquis, des photos. Dans ce cas, précisez ci-dessous la nature et le nombre des pièces fournies.

Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Le responsable de traitement est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère de la transition écologique, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère de la transition écologique, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante* ...

Vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

- · à l'adresse suivante :
 - rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr
- ou par courrier (avec copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits) à l'adresse suivante :

Ministère de la transition écologique

Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

À l'attention du Délégué à la protection des données SG/DAJ/AJAG1-2 92055 La Défense cedex

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :

À l'attention du délégué à la protection des données 3 Place de Fontenoy TSA 80715 75334 Paris Cedex 07

^{*} https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929



Liberté Égalité Fraternité



Comment constituer le dossier de demande de certificat d'urbanisme

Article L.410-1 et suivants ; R.410-1 et suivants du code de l'urbanisme

1 Qu'est-ce qu'un certificat d'urbanisme ?

- → Il existe deux types de certificat d'urbanisme a) Le premier est un certificat d'urbanisme d'information. Il permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable au terrain et renseigne sur :
 - les dispositions d'urbanisme (par exemple les règles d'un plan local d'urbanisme),
 - les limitations administratives au droit de propriété (par exemple une zone de protection de monuments historiques),
 - la liste des taxes et des participations d'urbanisme.
 b) Le second est un certificat d'urbanisme
 opérationnel. Il indique, en plus des informations données par le certificat d'urbanisme d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus qui desservent ou desserviront ce terrain.
- → Combien de temps le certificat d'urbanisme est-il valide ?

La durée de validité d'un certificat d'urbanisme (qu'il s'agisse d'un « certificat d'urbanisme d'information » ou d'un « certificat d'urbanisme opérationnel ») est de 18 mois à compter de sa délivrance.

→ La validité du certificat d'urbanisme peut-elle être prolongée ?

Le certificat d'urbanisme peut être prorogé par périodes d'une année aussi longtemps que les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique, le régime des taxes et des participations d'urbanisme applicables au terrain n'ont pas changé. Vous devez faire votre demande par lettre sur papier libre en double exemplaire, accompagnée du certificat à proroger, et l'adresser au maire de la commune où se situe le terrain. Vous devez présenter votre demande au moins 2 mois avant l'expiration du délai de validité du certificat d'urbanisme à proroger.

→ Quelle garantie apporte-t-il?

Lorsqu'une demande de permis ou une déclaration préalable est déposée dans le délai de validité d'un certificat d'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, la liste des taxes et participations d'urbanisme et les limitations administratives au droit de propriété existant à la date du certificat seront applicables au projet de permis de construire ou d'aménager ou à la déclaration préalable, sauf si les modifications sont plus favorables au demandeur. Toutefois, les dispositions relatives à la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique seront applicables, même si elles sont intervenues après la date du certificat d'urbanisme.

2 Modalités pratiques

- → Comment constituer le dossier de demande ? Pour que votre dossier soit complet, joignez les pièces dont la liste vous est fournie dans le tableau ci-après. S'il manque des informations ou des pièces justificatives, cela retardera l'instruction de votre dossier.
- → Combien d'exemplaires faut-il fournir dans le cadre d'une saisine par voie papier ? Vous devez fournir deux exemplaires pour les demandes de certificat d'urbanisme de simple information et quatre exemplaires pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel.
- → Où déposer la demande de certificat d'urbanisme par voie papier ?

La demande doit être adressée à la mairie de la commune où se situe le terrain. L'envoi en recommandé avec avis de réception est conseillé afin de disposer d'une date précise de dépôt. Vous pouvez également déposer directement votre demande à la mairie.

→ Comment déposer ma demande ou ma déclaration par voie électronique ?

À compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée. Vous pouvez vous rapprocher ou consulter le site internet de la commune compétente pour recevoir votre demande afin de connaître les modalités de saisine par voie électronique qu'elle aura retenues. Pour vous aider à compléter votre dossier, vous pouvez également utiliser le service en ligne d'assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme (AD'AU) disponible sur service-public.fr. Celui-cipermet la constitution de votre dossier de manière dématérialisée et d'être guidé dans votre démarche (rubriques à renseigner et justificatifs à produire). Lorsque la commune compétente pour recevoir votre demande s'est raccordée à l'outil, votre dossier pourra également lui être transmis automatiquement.

→ Quand sera donnée la réponse ?

Le délai d'instruction est de :

- 1 mois pour les demandes de certificat d'urbanisme d'information;
- 2 mois pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel.

Si aucune réponse ne vous est notifiée dans ce délai, vous serez titulaire d'un certificat d'urbanisme tacite.

⚠ Ce certificat d'urbanisme ne porte pas sur la réalisation d'un projet mais uniquement sur les garanties du certificat d'urbanisme d'information (liste des taxes et participations d'urbanisme et limitations administratives au droit de propriété).

3. Pièces à joindre à votre demande

Si vous souhaitez obtenir un certificat d'urbanisme d'information, vous devez fournir la pièce CU1. Si vous souhaitez obtenir un certificat d'urbanisme opérationnel, vous devez fournir les pièces CU1 et CU2. La pièce CU3 ne doit être jointe que s'il existe des constructions sur le terrain.

Cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande.

Pièces à joindre	À quoi ça sert ?	Conseils
□ CU1. Un plan de situation [Art. R. 410-1 al 1 du code de l'urbanisme]	Il permet de voir la situation du terrain à l'intérieur de la commune et de connaître les règles d'urbanisme qui s'appliquent dans la zone où il se trouve. Il permet également de voir s'il existe des servitudes et si le terrain est desservi par des voies et des réseaux.	Pour une meilleure lisibilité du plan de situation, vous pouvez : — Rappeler l'adresse du terrain — Représenter les voies d'accès au terrain ; — Représenter des points de repère. L'échelle et le niveau de précision du plan de situation dépendent de la localisation du projet. Ainsi, une échelle de 1/25000 (ce qui correspond par exemple à une carte de randonnée) peut être retenue pour un terrain situé en zone rurale ; Une échelle comprise entre 1/2000 et 1/5000 (ce qui correspond par exemple au plan local d'urbanisme ou à un plan cadastral) peut être adaptée pour un terrain situé en ville.
Pièces à joindre pour ([Art. R. 410-1 al 2 du c	une demande de certificat d'urbanisme d code de l'urbanisme]	opérationnel
☐ CU2. Une note descriptive succincte (se reporter à la page 5)	Elle permet d'apprécier la nature et l'importance de l'opération. Elle peut comprendre des plans, des croquis, des photos.	Elle précise selon les cas : — la description sommaire de l'opération projetée (construction, lotissement, camping, golf, aires de sport), — la destination, la sous-destination et la localisation approximative des bâtiments projetés dans l'unité foncière, s'il y a lieu; — la destination ou la sous-destination des bâtiments à conserver ou à démolir, s'il en existe.
S'il existe des constru	ctions sur le terrain :	
CU3. Un plan du terrain, s'il existe des constructions.	Il est nécessaire lorsque des constructions existent déjà sur le terrain. Il permet de donner une vue d'ensemble.	Il doit seulement indiquer l'emplacement des bâtiments existants.